

Course internationale Les Mosses 2024



Site de course	Place de l'Arsat, 1862 Mosses
Participants	Env. 100 attelages
Règlement	Course sprint sur neige CSCPT (selon la FISTC) www.cscpt.ch
Directeur de course	Sven Häfeli, Peter Zimmerli et Patricia Zimmerli
Catégories	O, A, B, C, D + Ski-joering
Materiel	→ Voir le règlement Sprint du CSCPT
Chiens (classes)	Classe I : Husky de Sibérie Classe II : Malamute d'Alaska / Samoyède / chiens du Goendland / Esquimo Dog Classe III : Chiens Mix, pas nordiques Happy Dog (max. 3-4 km : seul. Samedi (Départs libre, sans chronométrage) Course pour enfants (max. 4 chiens) en dessous de 11 ans accompagné d'un adulte (Départs libre, sans chronométrage)
Âge des chiens	Tous les chiens participants à une course de sprint neige doivent avoir au moins 15 mois (sauf dans la cat. Happy Dog)
Chronométrage	Départ Samedi (Remise des prix de la course pour enfants à la fin de celle-ci). Classement séparé pour chaque cat. qui a au moins 5 attelages au départ. Sinon les divers cats. seront regroupées tout en respectant les classes.
Trails	12 km et 25 km
Départs	Samedi et dimanche 09h00
Inscriptions	80.00 CHF (non membre CSCPT) et 70.00 CHF (membres CSCPT). Dès le 2ème start = 1/2 prix. Afin de figurer sur la liste de départ et pour que votre inscription soit considérée comme définitive, le versement intégral du montant doit être payé par avance au plus tard jusqu'au mardi 27.02.2024 (également sur le compte en banque) Jusqu'au dimanche 25.02.2024 . Après cette date, toute inscription/changement de cat. etc. sera faite uniquement sur place + 20.- CHF (Inscriptions online plus possible)
Délai d'inscription	
Annulation de la course par le CSCPT	Si la course devrait être annulée par l'organisateur, celui-ci garde 50% pour les frais engendrés et 50% seront automatiquement crédités pour l'année suivante
Annulation par le/la participant/e	Les participants inscrits qui ne figurent pas au départ, n'ont pas droit à un remboursement ou note de crédit. Possibilité d'annulation de l'inscription avant la course, jusqu'au dimanche 25.02.2024. Dans ce cas le club organisateur garde 50% pour les frais engendrés et 50% seront automatiquement crédités pour l'année suivante.
Coordonnées bancaires	CSCPT CH67 8080 8005 8716 4616 0 Raiffeisenbank Nidwalden, Stans online sous www.cscpt.ch
Confirmation de la course	Le déroulement de la course sera évalué et publié le mercredi 28 février 2024.
Responsabilité	La participation à la course s'effectue à ses propres risques. Chaque participant est responsable des dommages commis par lui-même ou par ses chiens. Une assurance responsabilité civile est obligatoire
Programme	Mushermeeting, distribution des dossards, remise des prix etc. peuvent être consultés sur le programme séparé
Stake-Out	Les places seront attribuées par l'équipe d'organisation à votre arrivée. La zone utilisée doit être laissée propre le dimanche en partant. Vos déchets ne peuvent pas être éliminés sur place, veuillez les reprendre avec vous !
Repos nocturne	De 22h00 – 07h00
Eau	Possibilité de prendre de l'eau pendant les heures d'ouverture du restaurant voisin. Le robinet ainsi que la lumière doivent être systématiquement éteints.
Toilettes	Des Toi Toi sont installés sur le site à l'usage des mushers. Il est absolument interdit de vider les toilettes des caravanes sur place !

Pour toutes informations détaillées, lisez le règlement de la course sur neige SPRINT !

www.cscpt.ch